

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1974)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 977

présenté par
M. Millienne

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 71, substituer à la référence :

« 5° »

la référence :

« 6° ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une référence incomplète.